



UN PROGRAMME FÉMINISTE POUR LES PEUPLES ET POUR LA PLANÈTE :

Principes et recommandations pour un
programme féministe mondial de justice
économique

**Plan d'action féministe
Juin 2021 - Forum Génération Égalité**

Nexus Action pour Génération Égalité

Partenariat en faveur d'un programme solide, structurel et intersectionnel pour une justice économique féministe centrée sur le bien-être des peuples et de la planète.

SOMMAIRE

-
- 3 En ce moment

 - 5 L'histoire de ce rapport

 - 6 L'économie en tant que structure genrée

 - 13 Les peuples et la planète : principes et recommandations pour une justice économique féministe mondiale
 - 14 ➤ Une économie qui cesse de mettre l'accent de manière disproportionnée sur la recherche de productivité pour devenir une nouvelle économie verte féministe et décoloniale
 - 20 ➤ Une économie qui accorde la primauté aux droits humains et au bien-être de la planète plutôt qu'à la croissance et au PIB
 - 23 ➤ Une économie qui promeut un ordre commercial mondial équitable et juste
 - 28 ➤ Une économie qui redistribue les richesses et les ressources
 - 30 ➤ Une économie qui favorise la justice en matière de dette et une nouvelle structure de la dette souveraine
 - 34 ➤ Une architecture de gouvernance économique mondiale qui soit démocratique

 - 38 Conclusion

À PROPOS DE NOUS

Le Nexus Action féministe pour la justice économique au service des peuples et de la planète est dirigé par quatre partenaires clés, qui sont également co-responsables de deux des coalitions d'action sur la justice économique et sur la justice climatique : l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (Women's Environment and Development Organization - WEDO), le Groupe de travail des femmes sur le financement du développement (Women's Working Group on Financing for Development - WWG-FFD), le Réseau de développement et de communication des femmes africaines (African Women's Development and Communication Network - FEMNET) et l'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (Panafrican Climate Justice Alliance - PACJA). Dans le cadre du Forum Génération Égalité de Beijing+25, le WWG-FFD et le FEMNET sont co-responsables de la coalition d'action pour la justice économique, tandis que la WEDO et la PACJA sont co-responsables de la coalition d'action pour la justice climatique.



The African Women's
Development and
Communication Network

Ce plan d'action a été rédigé par Diyana Yahaya début 2021 et mis en page par Brevity & Wit.
Traduit par Fany Lambert



... EN CE MOMENT

En 2021, 26 ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing Platform for Action - BPfA), le **Forum Génération Égalité** célèbre l'anniversaire du BPfA. Son objectif est de lancer un ensemble d'actions concrètes, ambitieuses et transformatrices afin de réaliser des progrès immédiats et irréversibles vers l'égalité des sexes. Mais au même moment, la planète se trouve à l'intersection de multiples crises qui s'aggravent et s'imbriquent. Près d'un an après le début de la pandémie de COVID-19, le monde a connu une série de catastrophes : près de 3 millions de décès et plus de 130 millions de personnes infectées par le virus¹ ; un nombre sans précédent de pertes d'emploi dans le monde (soit 114 millions d'emplois en 2020), qui touchent surtout les femmes² ; la plus grande récession mondiale de l'histoire ; des gouvernements en passe de se retrouver plus que jamais ; des niveaux d'inégalité³ et de pauvreté qui montent en flèche. La population mondiale en général et les populations pauvres en particulier étant surtout composées de femmes, ce sont ces dernières qui ont le plus souffert de ces multiples crises, et elles continueront à en subir les conséquences.

Et pourtant, le fossé n'a jamais été aussi flagrant entre l'élite minoritaire qui possède la plupart des richesses et des ressources du globe et la grande majorité de la population, qui en possède peu voire pas du tout.

Tout au long de la pandémie, la richesse combinée des 10 personnes les plus fortunées du monde (pour la plupart des hommes blancs) a augmenté de 5 trillions de dollars US⁴ : ce montant suffirait amplement à donner à tous accès au vaccin COVID-19 et à empêcher quiconque sur la planète de basculer dans la pauvreté à cause du virus.⁵

1 Données en date du 15 avril 2021. Voir le compteur COVID-19 de l'OMS : covid19.who.int.

2 [ILO Monitor : COVID-19 and the world of work](#) (« Moniteur OIT : la COVID-19 et le monde du travail »). Septième édition Estimations

et analyses actualisées, 25 janvier 2021.

3 Plus d'infos : blogs.worldbank.org/opendata/impact-covid-19-global-poverty-under-worsening-growth-and-inequality.

4 Plus d'infos : reuters.com/article/us-health-coronavirus-un-idUSKBN2BZ281.

5 Oxfam, « [The Inequality Virus](#) » (« Le virus de l'inégalité »), 25 janvier 2021

Alors que la planète était soi-disant sur le point d'éliminer l'extrême pauvreté et de réduire les inégalités, ces dernières ont atteint des niveaux sans précédent à cause de la pandémie. La chaîne de valeur mondiale et le système d'économie de marché en place autrefois ont commencé à se désintégrer et à s'effondrer lorsque les frontières se sont fermées, entraînant des pénuries sévères de nourriture, de produits pharmaceutiques et d'autres produits de première nécessité. Si la mondialisation a initialement suscité une forme d'excitation accompagnée d'un sentiment de « gagnant-gagnant », ce n'est plus le cas depuis longtemps, et ce, avant même la pandémie, car elle ne parvient pas à respecter ses promesses en matière d'amélioration des conditions de vie de la grande majorité de la population du globe.

Ceci nous amène à examiner de près la plupart des hypothèses et des prémisses fondatrices sur lesquelles notre système économique, politique et social a été érigé. Le monde était-il réellement sur le point de supprimer les inégalités (entre les pays et au sein de ceux-ci, entre les hommes et les femmes, et entre les groupes raciaux et ethniques dominants et marginalisés), comme le prétendent souvent ceux qui établissent nos règles et politiques économiques ? Notre système économique actuel d'échelle et de croissance est-il vraiment durable et constitue-t-il l'unique voie à suivre, sachant qu'il ne peut résister à une pandémie ou même à une crise climatique ?

En réalité, la crise mondiale actuelle a exposé au grand jour les failles et la perversité à l'origine de la conception et de l'organisation de notre système économique en place au cours des 30 dernières années. Les idéologies qui ont été répandues pendant des siècles pour justifier l'accumulation du capital perdurent aujourd'hui à travers le néolibéralisme et les incarnations contemporaines insidieuses du patriarcat, de la suprématie blanche et du colonialisme, qui sont au cœur de son fonctionnement. Ces moteurs systémiques de l'oppression et de l'inégalité des femmes forment un mécanisme imbriqué qui doit être combattu et démantelé.⁶

En tant que féministes travaillant depuis longtemps à l'intersection de multiples formes de crises, d'oppressions et d'identités, nous savons que les droits humains des femmes, la justice de genre, la justice économique et la justice climatique pour tous ne peuvent être obtenus qu'à la condition d'un changement systémique, et qu'une « sortie féministe » de la COVID est impossible si celle-ci n'est pas associée à un vaste programme de justice économique visant à créer une planète équitable, pacifique et saine pour tous. Pour atteindre cet objectif, les féministes apportent à la fois une synergie et une solution structurelle solide et qui interconnecte les questions du commerce, de la fiscalité, de la dette et de l'ensemble des systèmes et structures macroéconomiques.

6 [Women Radically Transforming a World in Crisis. A framework for Beijing+2](#) (« Des femmes qui transforment radicalement un monde en crise. Une stratégie pour Beijing+25 »). Conçu lors d'une réunion stratégique d'activistes féministes, à Mexico City, 22-24 août 2019. 29 Septembre 2019.



**CAPITALISM is
Destroying the Planet...
We Need REVOLUTION,
Nothing Less!**

Il a pour but de renforcer encore la stratégie commune qui promeut le changement économique systémique par le biais de dialogues et d'échanges indispensables entre des partenaires uniques et variés, et parmi un éventail de questions autant diverses qu'interconnectées : aussi bien les personnes travaillant sur l'investissement à impact sexospécifique et les militant·e·s pour le désinvestissement des combustibles fossiles, que les expert·e·s en budgétisation sensibles au genre et ceux et celles plaidant pour un espace fiscal permettant de financer l'égalité des sexes et la protection sociale. Il est impératif de traiter conjointement ces questions et les mouvements qui les défendent afin de parvenir à une justice économique et climatique féministe mondiale.

L'ÉCONOMIE EN TANT QUE STRUCTURE GENRÉE⁸

Avant d'explorer plus avant les contributions et les principes fondamentaux d'un programme féministe de justice économique au service des peuples et de la planète, commençons par mieux appréhender l'économie et les politiques économiques, leur fonctionnement et la manière dont leur modèle actuel a failli à la grande majorité de la population mondiale, et plus particulièrement aux femmes et aux filles.

Partie 1 : Décryptage de l'économie et de la macroéconomie

Le mot « économie » vient du mot grec « oikonomia » qui signifie « gestion du ménage ». Bien que le terme « économie » lui-même conserve encore une multitude de définitions, il est aujourd'hui largement considéré comme représentant la science sociale qui étudie la manière dont les gens interagissent avec la valeur, en particulier la production, la distribution et la consommation de biens et de services.⁹

L'économie a souvent été perçue comme un domaine purement technique, composé d'équations mathématiques objectives et indiscutables qui reposent sur des conditions standard. Ce point de vue est venu renforcer la volonté de faire accepter l'économie comme une science exacte¹⁰ et une discipline distincte ne faisant pas partie des sciences politiques et sociales. Cependant, l'économie n'est pas une science exacte au même titre que la physique ou la chimie, et ne nécessite donc pas d'expertise technique. Il n'existe pas non plus de « conditions standard » dans le monde réel, que les économistes utiliseraient en général pour effectuer leurs tests, ni de moyens précis de tester et de vérifier de manière répétée les analyses économiques. Il est essentiel d'effectuer ces distinctions si nous voulons changer notre façon de

8 Une grande partie de cette section a été empruntée à l'Académie macroéconomique féministe africaine. [The Audacity to Disrupt, An Introduction to Feminist Macro-Level Economics](#) (« L'audace de perturber, une introduction à la macroéconomie féministe ») (2021).

9 Paul Krugman et Robin Wells. *Economics* (3^e éd.). (2012). Worth Publishers. p. 2. ISBN 978-1-4641-2873-8.

10 La science exacte fait ici référence à tout domaine scientifique dans lequel des techniques quantitatives précises sont utilisées et où il existe des moyens précis de tester les hypothèses et de répéter les résultats (Dictionnaire Collins). Si la science exacte peut également être soumise aux biais et à l'influence de l'homme pour déterminer ses domaines d'études, ses centres d'intérêt et ses priorités, la matière exacte des études elle-même ne l'est pas. Les atomes, les molécules et les ions, par exemple, ne sont pas sensibles aux préjugés et aux émotions humains. Ce sont là quelques-unes des distinctions fondamentales entre les domaines relevant de la science exacte et ceux relevant des sciences sociales, où il n'est pas possible d'effectuer des tests en laboratoire et de prouver des faits absolus comme c'est le cas pour la science exacte.

penser l'économie et la manière dont les politiques économiques sont élaborées, si nous voulons nous éloigner de la notion selon laquelle seuls les experts ou les économistes peuvent discuter de l'économie et, surtout, si nous voulons que les femmes soient incluses dans les conversations sur l'économie et les politiques macroéconomiques en cours d'élaboration.

Les intersections entre le capitalisme néolibéral et les incarnations contemporaines du patriarcat, du capitalisme, de la suprématie blanche et du colonialisme, et sa logique résultante de marchés « libres », de « croissance » et de profit primant sur les peuples et sur la planète ont été le principal moteur des crises mondiales actuelles. La croissance illimitée devient le but ultime de l'économie, et le produit intérieur brut (PIB), qui mesure la richesse des pays, s'est imposé comme étant à la fois le chiffre le plus puissant et le concept dominant de notre paradigme de développement. Mais sur une planète aux ressources finies, ceci n'est possible qu'avec l'extraction, l'exploitation et la destruction de l'environnement, des peuples et de la planète. Et cette même idéologie néolibérale est tellement ancrée dans l'économie traditionnelle que très souvent, les deux notions sont considérées comme une seule et même réalité, ce qui permet au paradigme néolibéral de définir l'investigation économique ou d'être simplement appelé « économie ».

Cette orthodoxie économique rend difficile la tâche de toutes les personnes (notamment les femmes et autres personnes marginalisées) qui tentent de critiquer ou de remettre en question le modèle économique néolibéral et capitaliste actuel ou d'exprimer un point de vue différent de celui-ci. Sur ce point, il est important de reconnaître que la finalité du mouvement féministe pour une économie féministe n'est pas purement et simplement de comprendre l'économie en tant que phénomène ou discipline, ou encore de placer les femmes et le genre au centre de toutes les politiques économiques ; mais de rechercher un modèle économique qui soit juste, qui s'attaque aux multiples formes d'inégalités et qui garantisse à la fois les droits humains des femmes et une planète pacifique et saine pour tous. Et la décision d'adopter l'économie néolibérale comme seul moyen d'organiser notre économie n'est en réalité pas d'ordre « scientifique » ou objectif, mais relève bien de la politique et de l'idéologie. De ce point de vue, l'économie est un processus profondément politique, souvent déguisé sous des termes techniques par un petit nombre d'élites, afin d'exclure les femmes et la grande majorité des populations du monde de toute participation à ses processus de conception et de décision.

Une femme brandit une pancarte indiquant « Libération des femmes, non au capitalisme d'entreprise » lors d'une manifestation. Photo d' Elvert Barnes





C'est pourquoi le mouvement féministe n'a eu de cesse de contester le modèle économique néolibéral de développement et de croissance actuel, synonyme d'extractivisme, et sur lequel repose la majeure partie de notre système économique. En tant que féministes, nous avons compris que les structures patriarcales, la suprématie blanche et l'exploitation de la planète sont aujourd'hui au cœur du fonctionnement du capitalisme néolibéral, ce qui se traduit par une accumulation du travail de soin non rémunéré, la destruction de l'environnement et l'extraction des ressources sur lesquelles reposent les profits des entreprises. Le marché capitaliste ne peut pas constituer un mécanisme efficace pour corriger les inégalités de genre, de race, d'ethnie et de classe, et il ne pourra jamais lutter contre la crise climatique.

Dans une économie traditionnelle, les activités qui s'exercent en dehors du marché ou qui sont considérées comme non productives sont souvent ignorées ou ne sont pas comptabilisées. Parmi celles-ci figurent les soins de santé, le travail communautaire, le bénévolat,

l'agriculture de subsistance, la production de nourriture pour la famille, la conservation des semences et d'autres formes de savoirs locaux et indigènes, l'entretien des terres, des rivières, etc. Comme ces activités sont souvent réalisées au sein de la famille ou des communautés, elles sont considérées

comme des « activités non économiques » par l'économie traditionnelle. En effet, la méthode de mesure du PIB veut que si vous consommez ce que vous produisez, vous ne produisez pas, mais si vous travaillez dans une usine qui appartient à quelqu'un d'autre, même si vous êtes exploité et sous-payé, alors le PIB vous comptabilise.¹¹ Cette manière même de définir l'économie traditionnelle est intrinsèquement patriarcale et a conduit à amalgamer l'autonomisation économique des femmes avec la capacité des femmes à participer ou à être compétitives sur le marché. Les économistes féministes ont été les premières à contester la tendance de l'économie traditionnelle à être définie en fonction des hommes et à ne reconnaître que le travail salarié. Celles-ci ont également insisté pour que l'on redéfinisse l'économie et la macroéconomie et que l'on reconnaisse que l'économie monétaire et le marché sont soutenus par l'économie néolibérale. Il s'agit de la partie émergée de l'iceberg qui repose sur une vaste économie des soins, largement non rémunérée et non reconnue, et dans laquelle les femmes constituent la main-d'œuvre principale.¹²

Cette vision de l'économie en tant que structure genrée¹³, que les féministes ont mise en avant, vise à reconnaître, à identifier et à réajuster explicitement les relations de pouvoir genrées qui sous-tendent les diverses institutions, transactions, comportements et relations constitutives de la sphère de l'économie.

11 [The Formal Economy as Patriarchy: Vandana Shiva's Radical Vision](#) (« L'économie formelle en tant que patriarcat : L'économie formelle en tant que patriarcat : la vision radicale de Vandana Shiva ») (2018).

12 Elsa Duhagon, [Putting gender economics at the forefront. Feminist economics and the new development paradigm](#) (« Mettre l'économie de genre au premier plan, L'économie féministe et le nouveau paradigme du développement ») (2010).

13 Shireen Hassim et Shahra Razavi. *Gender and Social Policy in a Global Context: Uncovering the Gendered Structure of 'the Social'* (« Genre et politique sociale dans un contexte mondial : découvrir la structure sexuée du « social » ») (2006). 10.1057/9780230625280_1.

Elle rappelle que l'économie fait par conséquent partie d'un système social plus vaste ou de normes et de pratiques dans lequel le genre, conjointement et en intersection avec d'autres formes d'identité telles que la classe, la race, l'ethnicité, la nationalité, la religion, les orientations sexuelles, est déjà inscrit. Même si ces systèmes de normes et de pratiques (qu'il s'agisse du genre ou de l'économie néolibérale) sont déjà enracinés, il est également possible de les transformer et de les refaçonner. Et c'est dans ce but que les féministes (organisations et activistes) travaillant à travers des mouvements mondiaux centrés sur les droits humains, le développement durable, la justice économique, climatique et sociale, se réunissent et s'organisent collectivement depuis des décennies.

Partie 2 : l'impact de la macroéconomie sur les femmes

Les inégalités entre les sexes comportent plusieurs dimensions : économique, sociale et politique. Elles se manifestent également à plusieurs niveaux : « macro », « méso » et « micro ». ¹⁴ Ces dimensions et niveaux multiples ne s'excluent pas mutuellement et bien souvent, ils interagissent et se croisent. L'analyse au niveau macro implique l'examen de l'économie dans son ensemble sur le plan international et son impact corrélatif sur les politiques économiques menées sur le plan national. Elle est généralement axée sur les flux de capitaux internationaux, l'austérité budgétaire, la déréglementation et la privatisation, la politique monétaire, le commerce international, etc. L'analyse au niveau méso s'intéresse, elle, aux institutions qui contribuent à structurer la distribution des ressources et des activités au niveau micro. Elle implique d'examiner les inégalités entre les sexes dans les prestations publiques ainsi que les préjugés sexistes dans les règles de fonctionnement des marchés du travail, des marchandises et autres. Enfin, l'analyse au niveau micro examine plus en détail la division du travail, des ressources et de la prise de décision entre les sexes, notamment au sein des ménages et de la communauté. ¹⁵

Les politiques économiques, bien que souvent élaborées sans les femmes, ont un impact particulier sur les femmes, à tous les niveaux et dans toutes les sphères. Elles déterminent la disponibilité et l'accessibilité de nos services publics (santé, éducation, eau et électricité), qu'ils soient fournis gratuitement à grande échelle et de manière efficace par les États ou qu'ils aient un coût, souvent supporté par les femmes. Elles déterminent la disponibilité des médicaments et des technologies nécessaires pour répondre aux besoins sanitaires et aux crises sanitaires, que ce soit pour les femmes ou pour n'importe quelle pandémie aujourd'hui. Elles déterminent si les biens dont nous avons besoin, qu'il s'agisse de nourriture, de serviettes hygiéniques ou de vêtements, sont taxés : ainsi, la part des revenus des femmes destinée aux impôts est

14 Elson, D. et Evers, B., 1996 a, « Gender aware country economic reports: concepts and sources » (« Rapports économiques nationaux tenant compte de la dimension de genre : concepts et sources »), Document de travail 1 de l'unité GENECON, Université de Manchester.

15 Plus d'infos : mastersocialwork.com/faqs/micro-mezzo-macro-social-work





supérieure à la part des bénéfices que les multinationales versent aux impôts. Elles déterminent s'il y a suffisamment de personnel formé pour assurer les soins de maternité et la santé des femmes. Elles déterminent si les gouvernements doivent augmenter ou réduire le financement des organisations de défense des droits des femmes, des refuges pour femmes et des autres agences gouvernementales qui sont essentielles à la protection des droits humains des femmes. Elles déterminent si les petites et moyennes entreprises et les coopératives dirigées par des femmes et appartenant à des femmes peuvent prospérer localement, ou si elles sont contraintes de concurrencer les grandes sociétés multinationales. Elles déterminent si les femmes doivent passer la moitié de leur temps à du travail de soins non rémunéré, ou si elles peuvent consacrer ce temps à leur propre bien-être ou à la participation aux processus décisionnels de leur communauté et de leur pays. Partout dans le monde et de tout temps, les mouvements féministes et de défense des droits de la femme ont travaillé sur les impacts sexués des politiques macroéconomiques. Ces dernières sont donc indissociables et intimement liées à l'ensemble des actions que nous menons en faveur de l'égalité des sexes et des droits humains des femmes.

De même que l'économie en général, la macroéconomie et ses politiques sont, fortement influencées par les idéologies et la politique. Et au cours des 40 dernières années, l'idéologie économique néolibérale a dominé tous les aspects de nos vies et a défini les modalités de notre économie et de notre développement. Le postulat de base du néolibéralisme est que la meilleure façon d'assurer le bien-être des gens

est de les libérer des « contraintes » imposées par l'intervention de l'État et de s'en remettre au « marché libre », tout en protégeant leur droit à la propriété privée. Ses principales caractéristiques sont (entre autres) : la poursuite de la croissance économique par l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) ; la priorité donnée aux solutions axées sur le marché pour tous les besoins humains ; la réduction du rôle de l'État ; la privatisation des services publics ; la déréglementation des entreprises ; la suppression des droits et des salaires des travailleurs, ainsi que des emplois ; la réduction des impôts qui favorisent de manière disproportionnée les entreprises et les riches ; l'accent mis sur la réduction de l'inflation ; la promotion du libre-échange ; la promotion des investissements étrangers ; la primauté de l'individu sur le collectif. L'idéologie néolibérale et ses pratiques qu'ont déployées les gouvernements et les institutions internationales pour servir la croissance du marché par le biais de règles, de politiques et de normes déséquilibrées, ont eu des effets dévastateurs et discriminatoires sur la majorité des habitants de la planète, en particulier sur les femmes, et ont contribué à la crise climatique actuelle.

Le modèle économique néolibéral dominant perpétue les discriminations et les préjudices systématiques subis par les femmes et s'appuie sur eux pour générer la « croissance » économique. Ainsi, non seulement le modèle économique néolibéral a laissé tomber la grande majorité de la population mondiale, mais il a également laissé tomber les femmes et les filles.

Les femmes sont bien plus vulnérables aux impacts de la destruction des terres et des ressources naturelles aux mains de l'économie extractiviste, du changement climatique, de l'insécurité alimentaire, alors qu'elles sont également employées de manière disproportionnée dans des formes de travail précaires et peu sûres.

Les multinationales participant aux chaînes de valeur mondiales s'appuient sur l'exploitation et la dévaluation du travail des femmes comme source d'avantage concurrentiel. Dans les années 80-90, de nombreux pays et sociétés ont affermi leur compétitivité à l'exportation en partie grâce à un écart salarial marqué entre les sexes.¹⁶ En exploitant les inégalités existantes entre les sexes, telles que l'écart salarial ou le faible pouvoir de négociation des femmes dans le domaine du travail, les entreprises peuvent réduire leurs coûts de production et donc augmenter leurs bénéfices.

On a également constaté que le modèle économique néolibéral existant (libéralisation du commerce et des investissements, remboursement de la dette souveraine et partenariats public-privé (PPP)) nuit à la mobilisation des ressources nationales, en particulier dans les pays en développement, et donc à la capacité des gouvernements à fournir les services, les infrastructures et les biens publics qui indispensables à la concrétisation des droits humains des femmes. Chaque année, les sommes perdues par les pays en développement en raison des erreurs de tarification commerciale, des droits de douane, du remboursement de la dette,¹⁷ des flux financiers illicites¹⁸ et des évasions fiscales¹⁹ sont supérieures au montant des aides²⁰ octroyées par les pays développés. Lorsque les gouvernements perdent des recettes, dont ils ont grand besoin, à cause de flux financiers illicites, de droits de douane ou de poursuites pour règlement de différends entre investisseurs et États, ils mobilisent en général des ressources intérieures par le biais d'impôts indirects. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la taxe sur les services et la taxe sur les ventes reposent sur la consommation plutôt que sur le revenu. Ce phénomène touche de manière disproportionnée les femmes : ce sont elles qui supportent la charge des soins et qui ont généralement des revenus plus faibles ; elles ont donc tendance à consacrer une plus grande part de leurs revenus aux biens et services de base que les hommes et les personnes plus aisées.

La réduction des dépenses publiques ou la privatisation des services publics ne sont rendues possibles que par le travail non rémunéré des femmes qui permet de combler les failles des services publics. Et lorsque les ressources naturelles et l'environnement sont détruits à cause de l'économie d'extraction, les femmes



Rosa Hidalgo Beltrán vend des herbes fraîches dans les rues entourant le vieux marché de gros. Photo de Juan Arredondo, Getty Images - Images of Empowerment

16 Susan Joekes. Trade-Related Employment For Women In Industry And Services In Developing Countries (« L'emploi lié au commerce pour les femmes dans l'industrie et les services dans les pays en développement ») (1995) ; Stephanie Seguino. Gender wage inequality and export-led growth in South Korea (« Inégalité salariale entre les sexes et croissance induite par les exportations en Corée du Sud »). (1997). The Journal of Development Studies; Stephanie Seguino, Accounting for Gender in Asian Economic Growth (« La prise en compte du genre dans la croissance économique asiatique »). (2000).

17 Voir les données de data.jubileedebt.org.uk

18 L'analyse la plus récente portant sur l'[intégrité financière mondiale](#) au regard de la mauvaise facturation commerciale dans 148 pays en développement estime le montant que les pays en développement perdent à cause des IIF à environ 1,1 trillion de dollars.

19 Une étude récente menée par le Réseau pour la justice fiscale, l'Internationale des Services Publics et l'Alliance mondiale pour la justice fiscale sur « [L'état de la justice fiscale 2020 : la justice fiscale à l'heure de la COVID-19](#) », estime que les pays perdent au total plus de 427 milliards de dollars d'impôts chaque année à cause de l'abus fiscal des entreprises internationales et de l'évasion fiscale privée.

20 Selon les dernières [données disponibles de l'OCDE](#), l'aide fournie en 2019 s'élève à 190 milliards de dollars US.

doivent compenser par davantage de travail non rémunéré : par exemple, elles passent plus de temps pour aller chercher de l'eau, ou marchent plus loin, ou encore dépensent plus d'argent pour acheter de l'eau propre lorsque les réserves d'eau les plus proches ou l'eau publique sont contaminées.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la méthode employée pour définir l'activité économique implique en elle-même la dévalorisation complète, ou la sous-évaluation grossière, du travail non rémunéré des femmes, que ce soit à la maison, dans les entreprises familiales ou au sein de la communauté. Le travail considéré comme « travail des femmes » n'a aucune valeur économique, même si sans lui, les économies ne pourraient pas fonctionner. Cela sous-tend l'incapacité permanente à reconnaître la véritable valeur du travail de soins rémunéré ou du travail féminisé.

Ceci a été rendu possible par la réduction du rôle de l'État, la déréglementation des entreprises et la libéralisation des marchés résultant des règles de commerce et d'investissement avancées par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), ainsi que près de 3 000 autres accords bilatéraux et plurilatéraux de commerce et d'investissement en dehors de l'OMC. Ceci a été rendu possible par la succession de politiques d'ajustement structurel et de mesures d'austérité qui ont été promues par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) depuis le début des années 1980 dans le but d'obtenir des économies plus « ouvertes » et « efficaces ». Ceci a été rendu possible par l'absence d'organismes de réglementation fiscale ou de règles au sein de l'architecture économique mondiale visant à freiner ou mettre fin aux flux financiers illicites, aux évasions fiscales, aux paradis fiscaux et aux taxes à la consommation, qui ont permis à une poignée d'individus, de sociétés et de pays d'amasser des quantités obscènes de richesses. Ceci a également été rendu possible par les tendances à la privatisation et aux PPP, qui attribuent aux entreprises et au secteur privé une grande partie des devoirs et obligations des États, en tant qu'acteurs principaux du Développement, en fournissant au secteur privé des quantités disproportionnées de pouvoir et d'influence sur la façon dont nos systèmes économiques, sociaux et politiques sont organisés. Enfin, ceci a été rendu possible par les relations de pouvoir asymétriques qui prédominent actuellement au sein du système de gouvernance mondiale, où les pays riches et les anciens pays coloniaux ont beaucoup plus d'influence et de pouvoir. Et ce, en particulier dans le système de gouvernance économique, par le biais de la Banque mondiale, du FMI et de l'Organisation mondiale du commerce, tandis que le système de gouvernance économique se voit également attribuer davantage de pouvoir et d'influence sur les systèmes de gouvernance des droits humains ou du climat.

Les politiques macroéconomiques sont donc indissociables de l'égalité des sexes et des droits humains des femmes auxquelles elles sont intimement liées. Ainsi, la mise en œuvre d'un programme de justice économique féministe nécessiterait une redéfinition, une restructuration et une transformation structurelles et systémiques de notre économie et de son mode de fonctionnement par rapport aux femmes, aux peuples et à la planète.



PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS FÉMINISTES

*Qu'entendons-nous par économie féministe pour les peuples et pour la planète ?
Principes et recommandations pour une justice économique féministe.*

Les peuples et la planète : principes pour une justice économique féministe mondiale

- Une économie qui cesse de mettre l'accent de manière disproportionnée sur la recherche de productivité pour devenir une nouvelle économie verte féministe et décoloniale
- Une économie qui accorde la primauté aux droits humains et au bien-être de la planète plutôt qu'à la croissance et au PIB
- Une économie qui promeut un ordre commercial mondial équitable et juste
- Une économie qui redistribue les richesses et les ressources
- Une économie qui favorise la justice en matière de dette et une nouvelle structure de la dette souveraine
- Une architecture de gouvernance économique mondiale qui soit démocratique



Comme nous l'avons mentionné précédemment, les économistes féministes et le mouvement féministe proposent depuis longtemps des alternatives et des méthodes différentes pour analyser, redéfinir, réorganiser et restructurer notre compréhension de l'économie et la façon dont elle fonctionne en relation avec les peuples et la planète. Cette section vise à explorer les différentes manières de transformer notre économie et, par extension, le monde, grâce aux divers principes et recommandations que les mouvements féministes et populaires ont mis en avant au cours des dernières décennies. Certaines de ces recommandations ont pour but d'aborder l'asymétrie au sein du système de gouvernance mondiale, d'autres sont orientées vers la recherche d'alternatives et la lutte contre l'idéologie économique néolibérale, tandis que d'autres encore cherchent à remettre en question le pouvoir, qu'il s'agisse de celui des pays riches ou de celui des grandes sociétés multinationales.

L'ensemble de ces principes et de ces recommandations repose sur l'idée sous-jacente que le système économique actuel est à la fois patriarcal et détraqué, et que les peuples et la planète, en particulier les femmes, ne peuvent pas continuer sur la voie sur laquelle nous a tous entraîné-e-s l'idéologie économique néolibérale au cours des dernières décennies. Au cœur de ces principes se trouve également la vision d'un New Deal vert décolonial et féministe, qui place l'économie des soins au centre de l'économie verte, avant la croissance économique, et qui s'attaque aux richesses, ressources et connaissances passées et actuelles drainées historiquement du Sud vers le Nord par le colonialisme et le néolibéralisme.



PRINCIPE :

Une économie qui cesse de mettre l'accent de manière disproportionnée sur la recherche de productivité pour devenir une nouvelle économie verte féministe et décoloniale

Malgré les preuves irréfutables attestant à quel point l'économie formelle repose sur les femmes, l'économie traditionnelle refuse généralement de reconnaître la contribution du travail de soins non rémunéré des femmes à l'économie, ainsi que la manière dont il peut être redistribué. Un programme féministe de justice économique exige donc, en premier lieu, que nous restructurions notre compréhension de l'économie et de son fonctionnement par rapport aux peuples, à la planète et aux femmes. Une telle économie transcenderait les objectifs traditionnels des politiques macroéconomiques, c'est-à-dire la croissance économique infinie qui privilégie et est axée de manière disproportionnée sur une « économie productive ».

Dans cette optique, un programme féministe de justice économique adopte également une conception plus large de l'autonomisation économique des femmes qui irait bien au-delà de l'idée que les femmes sont économiquement autonomes lorsque (comme le propose la Banque mondiale) elles ont la possibilité d'être compétitives et de produire sur le marché. Pour que l'autonomisation économique des femmes ait un sens, celle-ci doit viser à renforcer la capacité des femmes à exercer un pouvoir et un contrôle réels sur leur propre vie et sur les conditions dans lesquelles elles s'engagent dans les structures sociales et économiques. Et ceci n'est possible qu'avec la reconnaissance des nombreux rôles endossés par les femmes dans l'économie, qui ne sont souvent pas liés au marché, avec l'égalité substantielle des femmes et avec la mise en œuvre de leurs droits humains.

Un programme féministe de justice économique exige que nous mettions l'accent sur le travail dit « invisible » des femmes ou tout autre type de travail qui n'est pas considéré comme économiquement productif, en le rendant visible et en le redistribuant équitablement. Il positionne l'économie de soins non seulement comme principale contribution à l'économie salariale, mais aussi comme économie productive et reproductive primaire qui crée les conditions mêmes de toutes les autres formes d'économie, y compris l'économie verte. Il reconnaît également les responsabilités historiques des pays riches, développés et anciennement colonisés du Nord et son rôle dans le façonnement de notre système économique et des inégalités dans le monde actuel. En tant que telle, la justice économique féministe requiert également la décolonisation de l'économie actuelle, en mettant fin à la colonisation et à la néo-colonisation qui sont au cœur du fonctionnement de la gouvernance et de l'architecture économiques mondiales actuelles.

RECOMMANDATIONS :

- **En finir avec l'austérité et s'engager en faveur de services publics et de protections sociales complets**
- **Passer à une économie axée sur la « décroissance » et les soins**
- **Rompre les chaînes d'approvisionnement actuelles et les diversifier : des chaînes de valeur mondiales aux chaînes de valeur régionales, nationales et locales**

Que ce soit dans le secteur informel, dans le secteur de la santé, dans les fermes familiales ou à la maison, les femmes ont porté de manière excessive le fardeau du travail de soins invisible, avant et pendant cette pandémie de COVID-19. Depuis des dizaines d'années, les organisations internationales et les gouvernements n'ont cessé de prescrire et de mettre en œuvre des mesures d'austérité pour remédier aux déséquilibres budgétaires ou dans le cadre des obligations liées à la dette extérieure. Et ce, malgré la multitude de preuves qui attestent de la façon dont les politiques d'austérité sapent le progrès économique et social, y compris la garantie des droits humains des femmes.

Ce que la pandémie actuelle de COVID-19 a également démontré, c'est le caractère indispensable du travail de soins au sein de notre économie, et ce, tout en faisant sortir de l'ombre les conséquences de l'érosion des services et systèmes publics dont nous disposons actuellement. Ce manque de financement des services publics au cours des dernières décennies est en grande partie dû au parti pris systématique de la politique économique en faveur de la dévaluation du travail improductif et des critères monétaristes néolibéraux de macro-stabilité économique.





Reconnaître le rôle du travail de soins et sa valeur, ainsi que sa contribution à l'économie « productive », constitue le premier pas vers une justice économique féministe. Les gouvernements doivent prendre en compte le travail dit « non productif », c'est-à-dire le travail de soins, l'agriculture de subsistance, l'entretien des terres, la conservation des semences, le maintien des connaissances traditionnelles, et lui apporter leur soutien. Il est non seulement effectué en grande majorité par les femmes, mais il permet également de faire fonctionner l'économie productive et de marché et d'assurer la survie des populations et de la planète.

Un programme de justice économique féministe nécessite également une stratégie d'investissement public à long terme, durable et à grande échelle, axée sur un large éventail d'objectifs multiples et croisés, centrés sur la fourniture des services et infrastructures publics (ou biens communs publics) nécessaires pour faciliter la jouissance par les peuples de leurs droits et la couverture de leurs besoins. Cela inclut entre autres un vaste choix de domaines et de services d'intérêt public contribuant à une redistribution équitable des richesses, tels que l'éducation, la santé, les services de soins, l'assainissement, l'eau, l'énergie, l'Internet, les transports, les espaces verts publics, les logements publics, les semences et autres équipements partagés par le public, la protection de l'environnement, la justice, la promotion économique et la protection sociale.

Ces biens communs publics ne seraient pas seulement fournis par des moyens verts et décarbonés (dans le cadre de la décarbonation plus large de l'économie mondiale), mais aussi par des moyens démocratiques. Le programme économique féministe des biens communs publics met également en avant la démocratie en matière d'énergie et de ressources, permettant aux communautés, et en particulier aux femmes, de prendre des décisions sur l'utilisation de leurs ressources locales et sur la meilleure façon de répondre à leurs besoins. Les tendances émergentes récentes, allant de la remunicipalisation de l'eau²¹ aux systèmes micro solaires ou micro hydroélectriques gérés par la communauté, montrent comment les communautés et, en leur sein, les femmes, sont mieux à même de gérer leurs propres ressources publiques et leurs propres infrastructures publiques dans l'intérêt de leur propre communauté que n'importe quelle entreprise.

21 Consultez le site remunicipalisation.org pour un suivi en direct présentant les villes, régions et pays ayant fait reculer la privatisation et se sont lancés dans la sécurisation de l'eau publique pour tous ceux qui en ont besoin.

RECOMMANDATION :

→ Passer à une économie axée sur la « décroissance » et les soins

Les discussions et les débats à propos de l'économie de la « décroissance » ne sont pas nouveaux et ont été principalement motivés par la critique du modèle actuel de développement et son couplage avec une croissance économique infinie. Cette notion a également émergé des répercussions de la crise du capitalisme, avec la toute dernière crise financière et bancaire, combinée aux crises sanitaires et climatiques actuelles, et a conduit à une demande croissante de modes de consommation et de production alternatifs.

Le terme « décroissance » désigne ici principalement l'abolition de la croissance économique en tant qu'objectif social. La décroissance implique une nouvelle orientation, dans laquelle les sociétés utiliseront moins de ressources naturelles et s'organiseront et vivront différemment. Elle peut, dans une certaine mesure, inclure une réduction d'échelle équitable de la production et de la consommation qui permettra de limiter l'extraction d'énergie et de ressources naturelles par les sociétés et, inversement, les émissions et la pollution de la société.²² Pour les féministes, cependant, ce changement ne doit pas seulement impliquer des modes de production et de consommation plus équitables et plus justes, mais aussi une structuration différente de la société, dans laquelle le travail de soins et l'économie des soins occupent une place centrale et sont redistribués de manière juste et équitable (comme mentionné ci-dessus). En effet, si cette réduction d'échelle de la production et de la consommation ne tient pas compte des inégalités entre les sexes, elle peut en fin de compte entraîner une augmentation de la charge pesant sur les femmes.

Une réduction d'échelle et une décroissance féministes doivent également prendre en considération les inégalités structurelles à l'intérieur des pays et entre eux, résultat de l'héritage du colonialisme et du néocolonialisme. Elles rappellent qu'une grande partie des pays de l'hémisphère Nord porte la responsabilité historique de notre crise climatique en raison de son héritage de colonialisme, de néocolonialisme et d'industrialisation, et qu'elle a produit et consommé de manière disproportionnée par rapport à la majorité des populations du Sud. À l'échelle de la planète, 50 % des émissions de CO₂ sont générées par seulement 11 % de la population, alors que 50 % des habitants ne génèrent que 11 % des émissions de CO₂.²³ Les pays à revenu élevé, qui ne représentent que 16 % de la population mondiale, sont responsables de 64 % des dépenses en produits de

22 Riccardo Mastini. [Degrowth : the case for a new economic paradigm](#) (« La décroissance : le cas d'un nouveau paradigme économique »). (2017)

23 Kate Raworth. *A Safe and Just Space for Humanity: Can we Live within the Doughnut?* (« Un environnement sûr et juste pour l'humanité : pouvons-nous vivre au sein du Doughnut ? ») (2012). Oxfam Discussion Paper.



consommation et de 57 % de l'utilisation de l'électricité dans le monde.²⁴ Par conséquent, un programme féministe de justice économique, qui met l'accent sur la manière dont notre système économique pourrait être restructuré et transformé dans ses modèles de consommation et de production globaux en un système plus équitable, doit également se concentrer sur les niveaux de consommation excessifs des populations et des pays les plus riches du monde.

RECOMMANDATION :

→ **Rompre les chaînes d'approvisionnement actuelles et les diversifier : des chaînes de valeur mondiales aux chaînes de valeur régionales, nationales et locales**

Le système économique actuel est conçu pour subventionner aveuglément la production de masse, même lorsque le besoin et la demande sont inexistantes, et exige que presque tous les biens et produits soient fabriqués en suivant une chaîne de valeur mondiale (CVM) longue et complexe, généralement par de grandes sociétés et entreprises multinationales. Cependant, en réalité, ce sont les petites et moyennes entreprises (PME), les petits exploitants agricoles, les industries artisanales et les coopératives qui génèrent la plus grande partie des emplois, dont les deux tiers de tous les emplois formels dans les pays en développement, en particulier pour les femmes. Ceux-ci sont essentiels au développement, car ils créent des emplois, fournissent des biens et des services essentiels et sont une source de recettes fiscales. Pourtant, le système économique résultant du modèle de financement du développement et le système commercial sont clairement destinés à privilégier les grandes entreprises multinationales opérant par le biais de chaînes de valeur longues et complexes qui ont un impact positif beaucoup plus discutable sur le développement, sans parler du développement durable et des droits humains.

Le système commercial actuel est systématiquement conçu pour fragiliser les producteurs locaux et nationaux, dont la plupart sont des femmes. Seule une transformation profonde permettrait aux gouvernements de mener des politiques qui soutiennent davantage les économies locales et nationales et réduisent la dépendance à la chaîne de valeur mondiale.

Les pays qui ont la capacité nationale de produire leurs propres aliments et leurs propres biens doivent être encouragés à le faire tout en développant leur propre souveraineté alimentaire, plutôt que d'être contraints de libéraliser leurs marchés afin d'accepter exactement les mêmes biens et aliments produits ailleurs.

Longtemps ignoré, l'impact à long terme du commerce mondial sur les émissions a fait l'objet de beaucoup plus d'attention ces dernières années. Des études ont montré qu'il existe un lien de causalité évident

²⁴ Ibid.



entre l'augmentation des échanges internationaux et celle des émissions mondiales de carbone.²⁵ La recherche estime que plus d'un quart des émissions de carbone en 2008 étaient liées aux biens et services échangés au niveau international.²⁶ Une autre étude souligne combien le transport international de marchandises lié au commerce contribue majoritairement à ces émissions (environ 30 % de toutes les émissions de CO₂ liées au transport et provenant de la combustion de carburant, et plus de 7 % des émissions à l'échelle mondiale).²⁷

Un programme féministe de justice économique exige une diversification de notre système économique qui pourrait réduire la dépendance actuelle de notre économie vis-à-vis de la chaîne d'approvisionnement mondiale et la place prépondérante qu'elle lui accorde. Les subventions et les mesures de relance doivent donc être autorisées et doivent également cibler les petites entreprises, et non pas bénéficier aux grandes sociétés qui profitent généralement de ces renflouements et ces mesures de relance pour acheter davantage d'actions ou récompenser leurs actionnaires, au lieu de créer plus d'emplois et de mieux rémunérer les salariés. Les petites et micro-entreprises en particulier sont non seulement indispensables à la survie des communautés, mais elles s'harmonisent également avec d'autres pratiques durables telles que l'agriculture à petite échelle et s'inscrivent dans une approche de décroissance, où toutes les entreprises n'ont pas besoin de se développer ou de franchiser. Les coopératives et autres formes collectives d'entreprises économiques et sociales constituent également des modèles qui se sont avérés, dans certains cas, plus souhaitables pour les femmes et plus bénéfiques pour l'amélioration de leurs capacités sociales et économiques.²⁸ Même s'il n'est pas possible pour chaque pays d'être complètement autosuffisant en recourant à une économie entièrement localisée (les conditions météorologiques, la géographie, les ressources naturelles, les capacités et la technologie varient), il faudrait se concentrer davantage sur le raccourcissement et la diversification de notre chaîne d'approvisionnement actuelle, que celle-ci soit plus localisée ou régionale.

25 Octavio Fernandez-Amador, Joseph F. Francois et Patrick Tomberger. Carbon dioxide emissions and international trade at the turn of the millennium (« Les émissions de dioxyde de carbone et le commerce international à l'aube du changement de millénaire »).

26 Glen P. Peters, Jan C. Minx, Christopher L. Weber, Ottmar Edenhofer. Growth in emission transfers via international trade from 1990 to 2008 (« Croissance des transferts d'émissions via le commerce international de 1990 à 2008 »). Proceedings of the National Academy of Sciences, Mai 2011, 108 (21) 8903-8908; DOI: 10.1073/pnas.1006388108.

27 Forum international des transports. **The Carbon Footprint of Global Trade, Tackling Emissions from International Freight Transport** (« L'empreinte carbone du commerce mondial : s'attaquer aux émissions du transport international de marchandises ») (2016).

28 Organisation internationale du travail. **Advancing gender equality: The co-operative way** (« Faire progresser l'égalité des sexes : la voie coopérative ») (2015). Bureau international du travail.





PRINCIPE :

Une économie qui accorde la primauté aux droits humains et au bien-être de la planète plutôt qu'à la croissance et au PIB

Nombreuses sont les preuves des effets négatifs engendrés par les mesures d'austérité et les politiques d'ajustement structurel sur les droits humains²⁹, en particulier les droits humains des femmes, et de la manière dont les politiques commerciales et d'investissement « brisent l'échelle » sur laquelle s'appuient les pays en développement pour atteindre le développement.³⁰ Malgré cela, beaucoup d'institutions économiques internationales, qu'il s'agisse des institutions de Bretton Woods (IBB) ou d'autres institutions financières internationales (IFI) et de l'OMC, continuent de prescrire les mêmes mesures et politiques régressives, tout comme les gouvernements, par le biais de plus de 3000 accords d'investissement bilatéraux et plurilatéraux. Cela montre que le modèle économique néolibéral actuel et sa recherche de la croissance, même si celle-ci se fait clairement au détriment des droits humains et de l'environnement, l'emportent sur tous les autres efforts en faveur des droits humains et de la justice économique et climatique.

Selon la charte de l'ONU, les États ont l'obligation de promouvoir les droits humains et la liberté fondamentale pour tous. La charte de l'ONU stipule également : « En cas de conflit entre les obligations des Membres des Nations Unies en vertu de la présente Charte et leurs obligations en vertu de tout autre accord international. En cas de conflit entre les obligations des Membres des Nations Unies en vertu de la présente Charte et leurs obligations en vertu de tout autre accord international, les obligations en vertu de la présente Charte prévaudront. »³¹

Un programme féministe de justice économique exige que nous considérions l'activité économique comme étant juste un outil parmi d'autres pour mettre en œuvre les droits humains des femmes et l'égalité des sexes, mais pas comme une fin en soi : la productivité, le marché et la croissance peuvent être considérés comme des moyens et non des objectifs. En rétablissant la primauté des droits humains sur le profit, le marché et la croissance, en tant qu'objectif principal de notre économie et de l'élaboration des politiques

29 Voir par exemple les rapports de l'expert indépendant sur la dette extérieure relatifs à la complicité des institutions financières internationales (IFI) dans les violations des droits humains dans le cadre de réformes économiques rétrogrades ([A/74/178](#)), l'impact des programmes d'ajustement structurel (PAS) et des mesures d'austérité sur les droits du travail ([A/HRC/34/57](#)) et les droits humains des femmes ([A/73/179](#)). Voir aussi les rapports de l'expert indépendant des Nations unies sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable sur l'impact des conditionnalités du FMI sur le développement et les droits humains ([A/72/187](#)) et l'impact des politiques des banques mondiales sur les droits humains ([A/HRC/36/40](#)).

30 Ha-Joon Chang, Kicking Away the Ladder, Development Strategy in Historical Perspective (« Se débarrasser de l'échelle, Stratégie de développement dans une perspective historique »). (2002).

31 Article 103 de la Charte des Nations unies.

macroéconomiques, nous pourrions obtenir une économie qui œuvre réellement pour les femmes, pour la grande majorité de la population mondiale et pour la planète.

RECOMMANDATION :

→ **Une évaluation ex ante et périodique de l'impact sur les droits humains (EIDH) de toutes les politiques économiques, du commerce et des accords d'investissement**

Cette recommandation serait conforme aux Principes directeurs relatifs aux études d'impact sur les droits humains des accords de commerce et d'investissement³², proposés par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, et aux Principes directeurs relatifs aux études d'impact sur les droits humains des politiques de réforme économique³³ proposés par l'Expert indépendant sur les effets de la dette extérieure sur les droits humains. Les deux principes directeurs soulignent la nécessité de réaliser des évaluations d'impact post et ex ante avant que toute politique (qu'il s'agisse d'accords commerciaux ou de réponses à une crise économique) ne soit mise en œuvre et conclue, assorties d'évaluations d'impact périodiques à suivre.

De telles évaluations d'impact sur les droits humains ont déjà été réalisées (au moins partiellement) bien que de manière irrégulière et périodique par des gouvernements, des institutions internationales et des sociétés civiles. Les questions relatives aux droits humains ont été plus ou moins intégrées aux directives de la Commission européenne visant à réaliser des évaluations d'impact pour informer ses politiques commerciales. La Commission nationale des droits humains de Thaïlande a produit en 2006 un projet de rapport sur ce qui a été largement présenté à l'époque comme la première EIDH d'un accord commercial international menée par une institution nationale des droits humains et portant sur quatre domaines fondamentaux (agriculture, environnement, propriété intellectuelle, services et investissements) ainsi que sur le processus de négociation et le manque apparent de participation du public et de diffusion de l'information dans ce processus.³⁴ L'institution nationale des droits humains du Costa Rica a réalisé



Une femme d'origine sud asiatique prononce un discours au micro, assise dans son fauteuil roulant devant un mur de briques. Photo de Chona Kasinger, Disabled and Here

32 Assemblée générale des Nations Unies (2011). Guiding principles on human rights impact assessments of trade and investment agreements: report of the Special Rapporteur on the right to food (« Principes directeurs relatifs aux études d'impact sur les droits humains des accords de commerce et d'investissement : rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation ») ([A/HRC/19/59/Add.5](#)).

33 Conseil des droits humains de l'ONU (2018). Guiding Principles for human rights impact assessments for economic reform policies: report of the Independent Expert on the effects of foreign debt on human rights (« Principes directeurs relatifs aux études d'impact sur les droits humains des politiques de réforme économique : rapport de l'expert indépendant sur les effets de la dette extérieure sur les droits humains ») ([A/HRC/40/57](#)).

34 L'évaluation n'a jamais été finalisée et est restée à l'état de projet suite au coup d'État militaire de 2006 en Thaïlande, ce qui a bloqué de nombreuses questions, y compris les négociations de l'ALE entre les États-Unis et la Thaïlande.

une autre EIDH ex ante sur l'Accord de libre-échange entre la République dominicaine et l'Amérique centrale (ALEAC). L'évaluation venait en réponse à une préoccupation exprimée par le comité ECOSOC sur la façon dont l'ALEAC pourrait avoir un impact sur les droits économiques, sociaux et culturels de la population du Costa Rica. Le gouvernement sud-africain dispose de son propre système d'évaluation de l'impact social et économique (SEIAS)³⁵, qui comporte certains éléments des EIDH puisqu'il accorde une attention particulière aux effets potentiels sur des groupes sociaux spécifiques. Il l'utilise pour évaluer l'impact socio-économique des initiatives politiques, des lois et des règlements avant qu'ils ne soient soumis au Cabinet pour adoption, afin de minimiser et de limiter les conséquences négatives de ces initiatives. Des organisations de la société civile telles que le Center for Economic and Social Rights (CESR) ont également élaboré une méthodologie en vue d'évaluer les impacts sur les droits humains des politiques de consolidation fiscale³⁶, et ont mené des analyses des impacts des mesures d'austérité dans des pays tels que le Brésil, l'Afrique du Sud et l'Espagne, en partenariat avec des organisations nationales de la société civile. De nombreux autres EIDH ou évaluations contenant des éléments relatifs aux droits humains ont été réalisées ces dernières années, parallèlement à l'émergence récente d'une analyse de genre renforcée, tant dans les EIDH que dans d'autres formes d'évaluation d'impact des accords commerciaux.

La question est également de savoir si ces études d'impact sur les droits humains, lorsqu'elles ont lieu, ont une incidence sur l'élaboration des politiques économiques et les négociations commerciales des gouvernements et des institutions internationales, ou si elles ne servent qu'à cocher une case et n'ont que peu d'effet sur les conditions des politiques et des réformes économiques mises en œuvre. Un programme féministe de justice économique ne fait pas que définir les droits humains comme la finalité de l'économie et de toutes ses fonctions, il exige également que toute politique de réforme économique ou tout terme d'accords de commerce et d'investissement qui s'avérerait incompatible ou préjudiciable aux droits humains soit révisé ou résilié.

35 Plus d'infos : dpme.gov.za/keyfocusareas/Socio%20Economic%20Impact%20Assessment%20System/Pages/default.aspx

36 Plus d'infos : cesr.org/assessing-austerity-monitoring-human-rights-impacts-fiscal-consolidation





PRINCIPE :

Une économie qui promeut un ordre commercial mondial équitable et juste

La gouvernance et l'architecture du commerce et des investissements à l'échelle mondiale, c'est-à-dire le réseau d'accords internationaux bilatéraux, plurilatéraux, régionaux et multilatéraux, avec les institutions correspondantes qui administrent et appliquent les règles internationales liées au commerce, ont connu une expansion considérable depuis leurs débuts au XIXe siècle. À ses débuts, la gouvernance mondiale du commerce s'intéressait surtout à la réduction ou à la suppression des droits de douane, une forme de taxe imposée par les gouvernements sur les biens et services importés d'un autre pays. Les tarifs douaniers sont souvent utilisés par les gouvernements pour générer des revenus nationaux et pour protéger les industries nationales et les producteurs locaux contre les biens produits dans un autre pays. Ils s'avèrent particulièrement précieux pour les pays en développement, car les droits de douane y représentent souvent une part substantielle des recettes de l'État ; de plus, la plupart des producteurs et des industries locales étant généralement des petites et moyennes entreprises familiales, il est peu probable qu'ils soient en mesure de concurrencer les grandes sociétés multinationales produisant les mêmes biens.

Cependant, au fil des ans, le système de gouvernance du commerce mondial a commencé à s'étendre au-delà des droits de douane pour s'intéresser à des domaines de la législation nationale où les gouvernements peuvent recourir à des politiques et des mesures autres : c'est ce que l'on appelle aujourd'hui les « questions non commerciales ». La première étape a été l'émergence d'un ordre mondial de l'investissement, parfois appelé la Magna Carta des investisseurs étrangers, qui vise à protéger les investisseurs étrangers contre toute action ou mesure gouvernementale jugée discriminatoire à leur égard. À partir de là, de nombreux autres domaines de politique non commerciale sont venus se greffer à la gouvernance du commerce mondial, allant de la propriété intellectuelle à la gouvernance de l'Internet, en passant par le travail et l'environnement et l'émancipation économique des femmes. De même, la protection des investisseurs étrangers a évolué depuis lors, ne se limitant plus à les protéger contre toute action potentielle d'un nouveau gouvernement (généralement après s'être libéré des chaînes de son maître colonial) visant à nationaliser un actif tangible, une entreprise ou une industrie, mais recouvrant également toutes les activités possibles et imaginables qu'un investisseur étranger peut entreprendre sous le soleil, même si ces activités ne sont que vaguement liées à l'investissement.

Un programme féministe de justice économique mondiale requiert la transformation du système de gouvernance du commerce et de l'investissement mondial, en tant qu'élément de l'architecture de gouvernance économique mondiale interconnectée, plus vaste. Le système actuel, qui privilégie les chaînes

de valeur mondiales, les grandes sociétés multinationales et la concurrence, devra être modifié afin qu'il repose sur la solidarité et la coopération et permette aux producteurs locaux et aux petits producteurs de prospérer. Sans une telle transformation, les régimes de commerce et d'investissement mondiaux continueront à saper les droits humains des femmes ainsi que tous nos efforts pour lutter contre la crise climatique.

RECOMMANDATIONS :

- Démanteler le système actuel de protection des investisseurs
- Un nouveau système de propriété intellectuelle qui démantèle l'actuel et qui encourage le transfert et le partage des connaissances nécessaires

Le système actuel de protection des investisseurs étrangers est peut-être l'un des héritages les plus anciens et les plus tenaces du colonialisme qui imprègne notre ordre économique mondial. Le tout premier accord international d'investissement signé a été rédigé par la Deutsche Bank en 1959, en vue d'un accord de libre-échange entre le Pakistan et l'Allemagne. Il comportait des clauses relatives au règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) qui avaient été rédigées pour répondre spécifiquement aux craintes exprimées par les sociétés européennes que le processus de décolonisation n'érode les profits lucratifs que celles-ci réalisaient sur les terres colonisées. Les sociétés européennes et américaines qui avaient investi dans les pays colonisés, souvent avec le soutien explicite de leurs gouvernements colonisateurs, voulaient avoir la garantie que leurs investissements (c'est-à-dire les fermes, les usines et autres types d'actifs) seraient protégés contre toute expropriation directe de leurs entreprises ou la nationalisation de ces actifs par les gouvernements nouvellement indépendants. Ce mouvement en faveur d'un système international de règlement des différends reposant sur un traité, où des arbitres dits neutres (au lieu de tribunaux nationaux) siègent et tranchent les différends entre l'investisseur étranger ou la société étrangère et le gouvernement, est devenu le fondement du système RDIE d'aujourd'hui.

On trouve aujourd'hui des dispositions relatives au RDIE dans tous les domaines, depuis les accords commerciaux et d'investissement jusqu'aux contrats gouvernementaux avec les multinationales. Ces procès ont lieu devant des tribunaux souvent secrets, arbitrés par des avocats d'entreprise qui travaillent pour le profit et ne rendent pas compte au grand public, et coûtent des millions voire des milliards de dollars en honoraires ou en dommages et intérêts versés.³⁷

Aïsha est une étudiante somalienne en cinquième année de médecine, qui étudie pour devenir gynécologue. Photo de Yagazie Emezi, Getty Images - Images of Empowerment



37 Observatoire de l'Europe industrielle. [Investor privileges VS people and planet](#) (« Les privilèges de l'investisseur VS les peuples et la planète ») (2019).



L'année 2015 a été marquée par un nombre record de cas connus de RDIE (86 demandes). Ironiquement, c'est cette même année que les Objectifs de développement durable ont été adoptés.³⁸

Une analyse des cas de RDIE montre que le système a été utilisé pour contester et saper un large éventail de politiques et d'actions gouvernementales, même lorsque ces politiques et actions visaient à protéger les droits humains, l'environnement ou à promouvoir un développement équitable. Des gouvernements ont également été poursuivis pour la perte de « bénéfices futurs » sans qu'il n'y ait de moyen discernable de déterminer ou de calculer ce que recouvrent exactement les bénéfices futurs. Un certain nombre d'experts en droits humains de l'ONU ont également mis en garde contre « l'effet paralysant » que les sentences intrusives du RDIE ont eu sur l'introduction de politiques progressistes.³⁹ En effet, des gouvernements ont été poursuivis en justice pour avoir adopté des réglementations, notamment en matière d'action positive⁴⁰, de protection de l'environnement ou de lutte contre le changement climatique⁴¹, de santé, de sécurité alimentaire, d'accès aux médicaments génériques et essentiels⁴², d'augmentation du salaire minimum⁴³ et même des politiques destinées à lutter contre la pandémie actuelle de COVID-19⁴⁴, autant de politiques nationales qui sont nécessaires et pertinentes pour atteindre l'égalité des sexes et les droits humains des femmes.

Un programme féministe de justice économique exige le démantèlement du système de protection des investisseurs, qui repose actuellement en grande partie sur les dispositions relatives au RDIE. Ce qui serait conforme aux propositions avancées par l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, qui a suggéré que les accords contenant des clauses RDIE soient révisés ou résiliés sur la base de l'incompatibilité avec la Charte des Nations Unies.⁴⁵

38 Nombre de cas connus. L'étendue réelle du nombre de procès liés au RDIE ne sera jamais connue en raison de la nature secrète des dossiers RDIE. Source des données : [CNUCED, Investment Dispute Settlement Navigator](#) (« Navigateur pour le règlement des différends relatifs aux investissements ») : données complètes publiées au 31/07/2020 (format Excel).

39 Voir [UN experts voice concern over adverse impact of free trade and investment agreements on human rights](#) (« Les experts de l'ONU s'inquiètent de l'impact négatif des accords de libre-échange et d'investissement sur les droits humains ») ; Matthew Rimmer. [The Chilling Effect: Investor-State Dispute Settlement, Graphic Health Warnings, the Plain Packaging of Tobacco Products and the Trans-Pacific Partnership](#) (« Règlement des différends entre investisseurs et États, mises en garde sanitaires graphiques, emballage neutre des produits du tabac et partenariat transpacifique ») (15 décembre 2017). Victoria University Law and Justice Journal, 2017, 7 (1), 76-93.

40 [Foresti v. South Africa](#) (« Foresti contre l'Afrique du Sud ») (2007)

41 [TransCanada v. USA](#) (« TransCanada contre les États-Unis ») (2016), [Vattenfall v. Germany](#) (« Vattenfall contre l'Allemagne »)(II) (2012)

42 [Eli Lilly v. Canada](#) (« Eli Lilly contre le Canada ») (2013)

43 [Veolia v. Egypt](#) (« Veolia contre l'Égypte ») (2012)

44 Cecilia Olivet et Bettina Müller, Transnational Institute. [Juggling crises : Latin America's battle with COVID-19 hampered by investment arbitration cases](#) (« Jongler avec les crises : la lutte de l'Amérique latine contre le COVID-19 entravée par des affaires d'arbitrage d'investissement »). (2020).

45 Voir [statement by the Independent Expert on the promotion of a democratic and equitable international order, Alfred de Zayas, on the upcoming signing the Trans-Pacific Partnership](#) (« Déclaration de l'expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, Alfred de Zayas, sur la signature prochaine du Partenariat Trans-Pacifique »).

RECOMMANDATION :

- **Un nouveau système de propriété intellectuelle qui démantèle l'actuel et qui encourage le transfert et le partage des connaissances nécessaires**

Le système de droits de propriété intellectuelle que nous connaissons aujourd'hui se fonde principalement sur l'accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) de l'OMC. Au cours des dernières décennies, il a été étendu en dehors de l'OMC par le biais de traités tels que l'Union internationale pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV) et son incarnation la plus récente, l'UPOV 1991, mais aussi par le biais de diverses règles de propriété intellectuelle figurant dans des accords bilatéraux et de libre-échange. Ces règles élargies sont désormais communément appelées dispositions et accords sur les ADPIC Plus. L'accord sur les ADPIC prévoit des normes minimales en matière de droits de propriété intellectuelle (DPI) et de protections (brevets, marques, droits d'auteur, dessins industriels, etc.) pour les variétés végétales, les médicaments et la technologie, entre autres. Tandis que les dispositions de l'accord sur les ADPIC Plus tendent à étendre celles-ci, durant les années pendant lesquelles un DPI peut être accordé, à des dispositions qui limitent l'utilisation des licences obligatoires ou qui restreignent la concurrence des génériques pour les médicaments et les semences possédées et partagées par les agriculteurs.

Le libre partage et l'échange des semences, par exemple, ont été le pilier central de la souveraineté alimentaire des peuples dans toutes les sociétés agraires. On connaît bien le rôle des femmes en particulier dans la préservation, l'échange et le partage des semences et en tant que gardiennes des connaissances traditionnelles liées à la gestion des ressources naturelles, à la souveraineté alimentaire, à la prise en charge de la subsistance quotidienne et à la garantie des soins de santé de leurs familles (tout le travail de soins non rémunéré mentionné ci-dessus).⁴⁶ Il y a 26 ans déjà, lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes à Pékin, 118 groupes autochtones originaires de 27 pays avaient signé une déclaration demandant « l'arrêt du brevetage de toutes les formes de vie », qui constitue « l'ultime marchandisation de la vie que nous tenons pour sacrée ».⁴⁷

Le régime actuel des DPI ne devrait pas continuer à lui appliquer la rhétorique ou la théorie économique de la propriété

46 Voir aussi : Gutierrez-Montes, M. Émery et E. Fernandes-Baca. Why gender matters for ecological management and poverty reduction (« Pourquoi le genre compte pour la gestion écologique et la réduction de la pauvreté ») (2012) ; Anu Bala. **Traditional Knowledge and Intellectual Property Rights: An Indian Perspective** (« **Connaissances traditionnelles et droits de propriété intellectuelle : une perspective indienne** ») (1er novembre 2011)

47 Voir **Beijing Declaration of Indigenous Women** (« **Déclaration des femmes autochtones de Beijing** »). Approuvée et signée le 7 septembre 1995 à la tente des femmes autochtones, Huairou, Beijing, Chine.



réelle. Il devrait également cesser de punir les individus pour un soi-disant « parasitisme » sur les idées d'autrui, qui présuppose en fin de compte que toutes les idées et inventions sont issues du néant et ne s'appuient sur d'autres existantes. Celui-ci a en réalité permis aux grandes entreprises de tirer profit du système et de détruire les moyens par lesquels les communautés, et en particulier les femmes, ont traditionnellement préservé les semences, les animaux d'élevage et les pratiques agricoles et transmis les connaissances traditionnelles d'une génération à l'autre. L'utilisation des DPI pour les médicaments et les dispositifs médicaux par les entreprises a également entraîné une hausse des prix des médicaments, les rendant inaccessibles aux personnes démunies et marginalisées, notamment les femmes et les jeunes filles ; de plus, les brevets exclusifs sur les dispositifs médicaux permettent aux entreprises d'exercer un monopole sur la détermination des prix et même sur la production des dispositifs.⁴⁸ Il existe de nombreuses preuves des effets négatifs des règles de propriété intellectuelle sur le transfert de technologie sur les pays à revenu moyen et les pays du Sud.⁴⁹



Comme certains l'ont proposé, les droits de propriété intellectuelle ne devraient être accordés que lorsqu'ils sont nécessaires pour encourager l'invention, et uniquement dans cette mesure.⁵⁰ L'idée de créer une base de données ou un référentiel commun des droits de propriété intellectuelle n'est pas nouvelle, elle a également été reprise par diverses industries et secteurs spécifiques. Et depuis des siècles, les femmes préservent, partagent et échangent de manière informelle leurs semences ainsi que leurs connaissances traditionnelles dans leurs communautés et villages.

Mais ce que l'actuelle pandémie de COVID-19 a révélé, c'est que de telles bases de données et systèmes de DPI plus libres sont à la fois possibles et nécessaires, et qu'ils ouvrent la voie à l'égalité des sexes et aux droits humains des femmes. En témoignent les nombreuses initiatives et propositions qui ont vu le jour depuis le début de la pandémie et qui visent à promouvoir le partage de la propriété intellectuelle ou la renonciation aux droits de propriété intellectuelle afin de lutter contre la grave pénurie aiguë d'équipements médicaux et d'assurer les traitements et les vaccinations contre le coronavirus. Conserver cette transparence dans notre système de propriété intellectuelle après la pandémie dans différents secteurs et industries changera une grande partie de la dynamique entre les pays en développement et les pays développés, entre les riches et les pauvres, entre les grandes sociétés multinationales et les petites entreprises, et entre les hommes et les femmes. Cela permettra également aux petits producteurs nationaux et même aux communautés de fabriquer leurs propres biens et

48 Campagne d'accessibilité de Médecins Sans Frontières. [Lethal Monopolies: How pharmaceutical corporations game the patent system. A Case Study](#) (« Monopoles mortels : comment les sociétés pharmaceutiques jouent avec le système des brevets. Une étude de cas. »), (2020).

49 [The Role of Intellectual Property Rights In Technology Transfer and Economic Growth: Theory and Evidence](#) (« Le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le transfert de technologie et la croissance économique : théorie et preuves. ») (2006). Document de travail de l'ONUDI.

50 Mark Lemley. [Property, Intellectual Property, and Free Riding](#) (« Propriété, propriété intellectuelle et parasitisme ») (2005). Texas Law Review, Vol 83, Issue 4, pp 1031-1076.

et produits. Par exemple, le brevet et les informations techniques d'une micro ou nano centrale solaire pourraient être ouverts à l'utilisation d'une petite coopérative qui les mettrait ensuite en production pour les communautés situées dans leurs environs immédiats. Avec le potentiel offert par les imprimantes 3D, il est possible d'imprimer des prothèses et d'autres équipements spécialisés à petite échelle, localement, sans recourir au transport de marchandises et à la livraison à l'étranger. La combinaison d'un système de droits de propriété intellectuelle plus libre et d'une réglementation plus stricte sous forme de plafonnement des prix des produits de première nécessité et des médicaments vitaux peut réduire l'inégalité entre les sexes, améliorer la qualité de vie et garantir les droits humains des femmes.



PRINCIPE :

Une économie qui redistribue les richesses et les ressources

Le système économique actuel est fondé sur la théorie économique dite du « ruissellement ». Cette théorie prétend que tout avantage pour les personnes riches et fortunées finira par profiter à tout le monde. Elle justifie de manière rationnelle le fait que les États ne devraient pas taxer les entreprises et les riches, car cela permettrait d'utiliser le montant non payé en impôts pour stimuler l'investissement des entreprises et créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité à court terme, ce qui profiterait finalement à l'ensemble de la société à long terme, puisque les bénéfices se répercuteraient sur le reste de la population. Pourtant, le niveau actuel d'inégalité et l'obscénité dont fait preuve une petite élite mondiale qui possède plus du double du revenu de la moitié inférieure de la population du globe (voir les sections précédentes de ce rapport) attestent de l'échec de l'économie du ruissellement existante. Dans les faits, la richesse n'a pas du tout « ruisselé » au cours des dernières décennies. Une étude récente portant sur 50 ans de réductions d'impôts dans 18 pays riches a révélé que celles-ci, si elles ont systématiquement profité aux riches, n'ont eu aucun effet significatif sur le chômage ou la croissance économique.⁵¹ Il est par ailleurs de notoriété publique que les pays en développement et la gouvernance mondiale ont été privés de milliers de milliards de dollars par l'évasion fiscale, la fraude fiscale et le transfert de bénéfices généralisés, facilités par le secret bancaire et un réseau de sociétés-écrans enregistrées dans des paradis fiscaux.

51 David Hope et Julian Limberg. The economic consequences of major tax cuts for the rich (« Les conséquences économiques d'importantes réductions d'impôts pour les riches ») (2020). Documents de travail de l'International Inequalities Institute (55). London School of Economics and Political Science, Londres, Royaume-Uni.

Bien qu'il ne soit pas possible d'évaluer avec précision l'ampleur des richesses qui dorment dans les paradis fiscaux à cause de l'écheveau de secrets, une étude a estimé que les pays perdent au total plus de 427 milliards de dollars d'impôts chaque année en raison des fraudes fiscales des entreprises internationales et de l'évasion fiscale des particuliers.⁵² Ces deux faits conjugués montrent bien que notre système économique ne distribue pas les richesses et l'argent, pas plus qu'il ne les redistribue.

Étant donné qu'il y a manifestement plus qu'assez de richesses et de ressources dans le monde pour assurer une éducation gratuite pour tous, que les systèmes de soins de santé publics et les systèmes de protection sociale sont absolument nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes et aux droits humains des femmes, un programme féministe de justice économique requiert les moyens et les approches nécessaires pour procéder à la redistribution des richesses et des ressources. Cette redistribution repose fondamentalement sur la disposition et la volonté politique des gouvernements à redistribuer les richesses et les ressources entre les pays et au sein de ceux-ci, entre les riches et les pauvres et entre les hommes, les femmes et les diverses identités de genre.

RECOMMANDATION :

→ **Concevoir une architecture fiscale mondiale qui soit juste et équitable**

La quantité faramineuse de richesses qui se volatilise chaque année dans les pays en développement en raison de la fraude et de l'évasion fiscales de la part des entreprises ne laisse guère de doute sur le fait que le système fiscal mondial doit être réformé de toute urgence. Les gouvernements des quatre coins du globe doivent collaborer à l'élaboration d'un organisme fiscal et d'un cadre fiscal intergouvernemental, une proposition qui avait déjà été avancée lors du Processus de financement du développement, bien que sans succès. Ce type d'architecture fiscale mondiale est susceptible d'obliger toutes les entreprises à publier leurs états financiers dans chaque pays, à payer leurs impôts, à mettre fin aux paradis fiscaux et, surtout,

au dangereux « nivellement par le bas » opéré par les incitations fiscales, qui a permis aux grandes entreprises de « faire leur shopping » sur l'ensemble de la planète afin de trouver les pays ayant le système fiscal est le plus avantageux ou le plus faible. Un processus piloté par les Nations Unies pour une architecture fiscale mondiale, par opposition à un processus piloté par l'OCDE qui a visiblement échoué jusqu'à présent, serait plus

52 Réseau pour la justice fiscale, Internationale des Services Publics et Alliance mondiale pour la justice fiscale. [The State of Tax Justice 2020: Tax Justice in the time of COVID-19](#) (« L'état de la justice fiscale en 2020 : la justice fiscale à l'heure du COVID-19 ») (2020).



démocratique et constituerait une étape déterminante vers un système mondial cohérent de règles fiscales qui distribue réellement les richesses et les ressources ; il serait dans l'intérêt de tous les pays, notamment les plus pauvres, qui risquent de perdre le plus de la perte de recettes fiscales. Mettre fin à ce dangereux « nivellement par le bas » que sont les incitations fiscales, et qui a entravé la capacité de nombreux gouvernements à développer la politique fiscale nécessaire à la mobilisation des ressources nationales, est une étape essentielle vers une justice économique féministe.



PRINCIPE :

Une économie qui favorise la justice en matière de dette et une nouvelle structure de la dette souveraine

Au vu des énormes répercussions et coûts économiques et sociaux des différentes crises financières et de la dette au cours des deux dernières décennies environ, il nous est impossible de continuer à ignorer les liens entre le fardeau de la dette extérieure et les droits humains des femmes. Partout dans le monde, en particulier dans les pays en développement, la dette a augmenté de façon alarmante avant même la pandémie de COVID-19. Les effets de la dette souveraine sur l'égalité des sexes et les droits humains des femmes sont bien documentés (voir les parties précédentes du rapport). Et ceux-ci sont en grande partie le résultat du détournement par les pays débiteurs des ressources publiques destinées aux services sociaux au profit du remboursement de la dette, et des conditionnalités politiques fréquemment liées aux mécanismes internationaux d'allègement de la dette par les IBW. Une étude a révélé que les pays qui consacrent plus de 12 % de leur budget au service de la dette sont invariablement contraints de réduire leurs dépenses en matière de services publics. Alors qu'un certain nombre de pays, note-t-on, dépense plus pour le service de la dette que pour l'éducation et la santé réunies.⁵³

Beaucoup de ces dettes sont illégitimes, constituent des héritages coloniaux, ont été motivées par des prêts prédateurs assortis de conditions onéreuses et injustes et proviennent de prêts accordés de manière irresponsable et déloyale pour financer des projets et des politiques nuisibles tels que les industries des combustibles fossiles. Lorsque ces prêts sont accordés à des régimes autoritaires et dictatoriaux, ils ne respectent souvent pas les exigences légales et démocratiques et les principes des droits humains.⁵⁴ De plus,

53 Action Aid. [Who Cares for the Future: Finance Gender Responsive Public Services](#) (« Qui se soucie de l'avenir : financer des services publics sensibles au genre ») (2020).

54 Plus d'infos : debtqwa.net.



Rattana Chalermchai travaille à sa machine à coudre chez elle où elle profite de la compagnie de sa petite-fille, Siisak.
Photo de Paula Bronstein, Getty Images - Images of Empowerment

bon nombre de ces dettes sont directement le résultat de conditions commerciales et d'investissement abusifs, soit dans le cadre de l'OMC, soit dans le cadre d'autres accords commerciaux bilatéraux et plurilatéraux, dont il a été prouvé qu'ils sont extrêmement défavorables aux pays du Sud.⁵⁵ Il est clair pour nous, féministes, que pour parvenir à augmenter les investissements nécessaires à la mise en place d'un service public sensible au genre qui réduira et redistribuera la charge du travail de soin non rémunéré des femmes, nous devons nous attaquer à la nouvelle crise de la dette et prendre des mesures pour prévenir une crise similaire à l'avenir. Il devient beaucoup plus difficile d'investir dans les services et de réduire le travail de soins non rémunéré des femmes lorsqu'une proportion significative des recettes publiques disparaît dans le paiement des intérêts des dettes. Mais les niveaux élevés d'endettement présentent également d'autres enjeux, notamment celui, non négligeable, de rendre les pays dépendants des conditions et des conseils émanant du FMI, dont les recommandations contribuent trop souvent à comprimer davantage les dépenses publiques. La position de force du FMI est étroitement liée à la dette et aux niveaux disproportionnés de pouvoir et d'influence qu'il exerce avec la Banque mondiale au sein de la gouvernance économique mondiale (ceci est exploré plus loin). Un programme de justice économique féministe nécessite une restructuration complète de la manière dont les dettes souveraines sont créancées, payées ou allégées globalement au sein de l'architecture de gouvernance financière mondiale. En outre, ce programme est corrélé à la nécessité de démocratiser la manière dont les décisions sont prises au sein de l'architecture de gouvernance mondiale.

RECOMMANDATIONS :

- ➔ **Nouveau cadre multilatéral et juridique pour un mécanisme d'annulation et de règlement de la dette**
- ➔ **Annulation inconditionnelle de tous les paiements de la dette extérieure publique par tous les prêteurs**

En 2014, l'Assemblée générale (AG) de l'ONU a adopté une résolution à la majorité des voix engageant l'instance à œuvrer à la mise en place d'un cadre juridique multilatéral pour un mécanisme de restructuration de la dette. Cette résolution stipule la nécessité de combler l'une des lacunes les plus fondamentales et les plus anciennes de l'architecture économique internationale, ainsi que celle d'œuvrer

⁵⁵ Devika Dutt et Kevin P. Gallagher. [The Fiscal Impacts of Trade and Investment Treaties](#) (« Les impacts fiscaux des traités de commerce et d'investissement »). Boston University Global Development Policy Center. Document de travail 040. (2020).

pour garantir une approche systématique et opportune de la résolution équitable, transparente et durable des crises de la dette souveraine.

Les sociétés civiles ont étoffé le dispositif, demandant qu'il soit articulé autour de dix principes⁵⁶ qui devraient lier l'ensemble des parties :

- Le mécanisme doit être indépendant de tous les débiteurs et créanciers (y compris le FMI).
- Le débiteur peut être à l'origine du processus, lequel, une fois approuvé par le mécanisme indépendant, entraînera un arrêt automatique des paiements de la dette et de tout litige la concernant.
- Le processus doit être complet et traiter en une seule fois l'ensemble de la dette extérieure du pays, publique et privée.
- Le processus doit inclure toutes les parties prenantes, à savoir les créanciers, les débiteurs et les citoyens du pays. La légalité et la légitimité de toutes les dettes doivent être évaluées de manière impartiale, et les dettes illégales et illégitimes annulées (un processus ressemblant aux audits de la dette décrits ci-dessus).
- Les besoins des citoyens du pays et le développement durable doivent constituer la priorité dans la prise de décisions concernant la viabilité de la dette.
- Toutes les décisions doivent être transparentes et exécutoires.

Étant donné le caractère urgent que revêt la résolution de la crise actuelle et imminente de la dette et les impacts que celle-ci aura sur les droits humains des femmes, un programme de justice économique féministe ne peut être mis en œuvre que par le biais d'un nouveau cadre multilatéral et juridique définissant un mécanisme d'annulation et de règlement de la dette.

RECOMMANDATION :

- **Annulation inconditionnelle de tous les paiements de la dette extérieure publique par tous les prêteurs**

L'annulation de la dette (également appelée allègement de la dette) consiste en une remise partielle ou totale de la dette. Elle a figuré parmi les principales revendications des mouvements féministes et sociaux au cours de ces dernières décennies, notamment depuis l'explosion de la dette impayable ou la crise de la dette dans les pays du Sud.

L'allègement de la dette n'est pas non plus une pratique rare dans le cadre des résolutions sur la dette souveraine. Parmi les pays développés d'aujourd'hui, beaucoup ont bénéficié d'allègements de dette à grande échelle accordés dans les années 30, après la Première Guerre mondiale et ses suites.⁵⁷ En 1934, ils ont été nombreux à ne pas honorer leur dette de guerre envers les États-Unis et le Royaume-Uni

56 Eurodad. [We can work it out. 10 civil society principles for sovereign debt resolution](#) (« Nous pouvons nous en sortir. 10 principes de la société civile pour la résolution de la dette souveraine ») (2019).

57 Carmen Reinhart et Christoph Trebesch. [Sovereign Debt Relief and Its Aftermath](#) (« L'allègement de la dette souveraine et ses conséquences ») (2016). Journal de l'Association économique européenne.

(les deux principaux gouvernements créanciers de l'époque) et à voir une partie importante de leur dette être entièrement effacée ou largement oubliée. Ainsi, l'allègement de la dette de guerre du Royaume-Uni, de la France et de l'Italie représentait respectivement 24 %, 36 % et 52 % de leur PIB en 1934. Cet allègement a également eu des effets économiques bénéfiques évidents pour les pays débiteurs, ceux-ci ayant connu une croissance de leur PIB par habitant de 11 % et de 20 % au cours des cinq années qui ont suivi l'allègement décisif de la dette, pour les marchés émergents et les économies avancées, respectivement. Des effets économiques similaires ont également été constatés au cours de la période 1980-1990, bien que le montant accordé au cours de cette période ait été beaucoup plus faible que celui observé dans les années 1930. On a également noté que les formes temporaires de résolution de crise, telles que le rééchelonnement de la dette, les moratoires de paiement temporaires et les opérations de crédit-relais, n'étaient généralement pas suivies d'une amélioration de la croissance et de la solvabilité (contrairement à un allègement de la dette conséquent et décisif) et étaient finalement inefficaces pour résoudre les crises de la dette qui traînaient depuis plusieurs années.⁵⁸

De plus, la pandémie de COVID-19 appelle à une résolution de la dette beaucoup plus ambitieuse, étant donné les sombres perspectives actuelles de nombreux pays en développement confrontés au surendettement. Un programme féministe de justice économique exige comme mesure immédiate l'annulation inconditionnelle des paiements de la dette extérieure publique par tous les prêteurs bilatéraux, multilatéraux et privés pour tous les pays en difficulté pendant au moins les quatre prochaines années et un programme clair visant à l'annulation inconditionnelle de la dette en cours.⁵⁹

58 Ibid.

59 Voir [More than 500 civil society organisations call for immediate debt cancellation to help lower-income countries fight Covid-19](#) (« Plus de 500 organisations de la société civile appellent à l'annulation immédiate de la dette pour aider les pays à faible revenu à lutter contre le Covid-19 »).





PRINCIPE :

Une architecture de gouvernance économique mondiale qui soit démocratique

L'architecture actuelle de la gouvernance mondiale a souffert tout au long de son histoire, depuis sa fondation jusqu'à aujourd'hui, d'un déficit démocratique et de déséquilibres de pouvoir entre ses différentes architectures de gouvernance mondiale, parfois concurrentes. Même les Nations Unies et leur Charte, qui constituent l'organe fondateur et le traité de la gouvernance mondiale actuelle, ont vu le jour à une époque où le monde était principalement divisé entre les États colonisés et colonisateurs, anciens et actuels. La Conférence de Bretton Woods de 1944, qui a conduit à la création de la Banque mondiale et du FMI, a été dirigée en grande partie par les États colonisateurs de l'hémisphère Nord, puisque seuls 44 pays y ont participé ; la plupart étaient des puissances européennes qui conservaient encore d'importantes colonies dans l'hémisphère Sud. Et si durant cette période et la décennie qui a suivi ont vu de nombreux anciens États colonisateurs continuer à exercer une influence et un pouvoir considérables sur leurs anciennes colonies, elles ont également vu beaucoup d'États nouvellement indépendants et d'anciennes colonies affirmer non seulement leur souveraineté politique mais aussi leur souveraineté économique, et donc la nécessité d'un ordre économique international équitable.⁶⁰

Plus de 70 ans plus tard, cette quête d'un ordre économique international équitable se poursuit. Et pourtant, c'est au sein même de l'architecture de la gouvernance économique mondiale que le déficit démocratique et le déséquilibre des pouvoirs deviennent les plus flagrants. Bien qu'en principe, l'architecture de la gouvernance mondiale devrait être un processus consultatif reposant sur une participation totale, équitable et volontaire, force est de constater que peu de pays en développement ont une influence sur la formulation des règles de l'OMC ou sur les conditionnalités des IBW. À ce jour, le processus décisionnel des IBW conserve en grande partie son déficit démocratique, étant régi par un système « un dollar, un vote », qui dépend des contributions financières des États membres et qui attribue inévitablement plus de pouvoir et d'influence aux pays plus riches. Et bien que l'OMC prévoie un système « un pays, un vote », l'institution ne prend pas ses décisions en fonction des votes. Au lieu de cela, elle s'appuie sur un système de prise de décision par « consensus », ce qui rend beaucoup plus difficile pour les pays en développement membres de s'opposer ouvertement aux délégations puissantes et influentes des pays riches.

60 Assemblée générale des Nations Unies, 3201 (S-VI). Declaration on the Establishment of a New International Economic Order (« Déclaration sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international »), 1er mai 1974, ([A/RES/3201\(S-VI\)](#)) ; et l'Assemblée générale des Nations Unies, Declaration on the Right to Development : resolution (« Déclaration sur le droit au développement : résolution ») / adoptée par l'Assemblée générale, 4 décembre 1986 ([A/RES/41/128](#)).

Aux déséquilibres de pouvoir entre les États s'ajoutent les mêmes déséquilibres de pouvoir entre les différents systèmes et règles de gouvernance mondiale et les acteurs et intervenants qui y opèrent. Comme nous l'avons mentionné précédemment dans ce rapport, la volonté de croissance économique de la gouvernance économique mondiale a largement dépassé et supplanté la quête des droits humains. Si les régimes de gouvernance commerciale et financière sont accompagnés de répercussions économiques et financières lorsque les pays ne s'y conforment pas, on ne peut pas en dire autant du système de gouvernance des droits humains et du climat. Tout comme il existe des déséquilibres de pouvoir entre les différents systèmes de gouvernance mondiale, il existe également des déséquilibres de pouvoir entre les différents acteurs qui y opèrent et en leur sein. De nombreuses sociétés multinationales, par exemple, sont devenues plus riches que la plupart des pays du globe. Et pourtant, une grande partie de la gouvernance économique mondiale réunit à la même table de puissances multinationales, des gouvernements et des sociétés civiles, comme si ces acteurs étaient tous égaux en termes de richesse, de pouvoir et d'influence, et sans chercher à résoudre les déséquilibres de pouvoir.



Un programme féministe de justice économique reconnaît qu'il existe un besoin urgent de réformer l'architecture actuelle de la gouvernance économique mondiale et de la transformer. Un système fondé sur une gouvernance économique mondiale féministe s'attaque aux déséquilibres de pouvoir qui existent actuellement non seulement entre les pays, mais aussi entre les acteurs et les institutions au sein de l'architecture de gouvernance. Il a pour vocation d'apporter une plus grande cohérence entre les questions commerciales et financières, et la primauté et le respect des droits humains tout en trouvant un meilleur équilibre entre les pays en termes de contraintes auxquelles ils sont effectivement confrontés et d'autonomie dont ils ont besoin pour promouvoir et réaliser les droits humains des femmes. La plupart des réformes et transformations des règles mondiales de commerce, d'investissement et de financement mentionnées ci-dessus, contribueraient à restaurer une partie des espaces politiques nationaux, la capacité de générer des ressources nationales et à obtenir des technologies pour les pays en développement. Cela contribuerait à réduire la dépendance des pays pauvres vis-à-vis des pays riches et à remédier à certains déséquilibres de pouvoir entre les pays, qui découlent en grande partie des inégalités de richesse, de ressources et de technologie entre les pays.

RECOMMANDATIONS :

- ➔ **limiter les pouvoirs des entreprises et du secteur privé au sein de l'architecture économique et de gouvernance mondiale**
- ➔ **Redonner à l'ONU la mainmise sur les questions et les prises de décision qui ont traditionnellement été le domaine d'institutions telles que la Banque mondiale, le FMI et l'OMC, notamment les problématiques et les domaines nouveaux et anciens tels que la fiscalité, l'intelligence artificielle (IA) et la gouvernance de l'Internet**

Le FEM et d'autres architectures de gouvernance économique mondiale voient les entreprises s'emparer de ces espaces alors que de nouveaux obstacles et de nouvelles restrictions viennent simultanément entraver la participation de la société civile à ces processus, sans pour autant s'attaquer aux différentiels de pouvoir. Les gouvernements et les institutions internationales se plaisent souvent à présenter le secteur privé et les entreprises comme la « référence » en matière d'efficacité et d'innovation, légitimant ainsi le rôle du secteur privé dans l'architecture de la gouvernance mondiale. Cependant, si l'on examine l'efficacité du secteur privé dans les milliers de PPP mis en place dans le monde au cours des dernières décennies, on obtient une image complètement différente. Même les plus fervents défenseurs des PPP, comme le FMI, ont été sensibilisés et alertés quant aux risques fiscaux et à l'absence de gains d'efficacité des PPP (depuis 2004⁶¹ jusqu'à une étude plus récente en 2018⁶²), et pourtant ils continuent à prescrire cette politique économique aux pays. Par ailleurs, le mouvement féministe et populaire possède une connaissance et une expérience approfondies du rôle des multinationales et de la chaîne de valeur mondiale dans l'atteinte aux droits humains des femmes, la destruction de l'environnement et la crise climatique.

L'émergence du partenariat multi acteurs (partenariats entre les États et ceux qui ont un enjeu ou un intérêt spécifique dans un domaine) fait partie des tendances de la gouvernance mondiale qui ont contribué à renforcer le pouvoir et la domination du secteur privé. En théorie, cela signifie que toute personne ayant un « intérêt » dans la question a le droit d'être impliquée, mais cela n'explique pas comment elle est choisie ou pourquoi une personne est légitimement considérée comme ayant un « intérêt » et une autre non. Le reproche fait au multilatéralisme est que sa forme vague et indéfinie se révèle très avantageuse pour les entreprises qui peuvent se positionner comme l'une des parties prenantes. En étendant le cercle de ceux qui ont des « enjeux » aux partenariats avec les entreprises, le multilatéralisme ne cache pas seulement l'asymétrie de pouvoir entre les États et la société civile avec les entreprises, il remplace également les représentants du secteur public et les détenteurs de droits en tant que principaux « sujets » de la gouvernance mondiale.⁶³ La défense des droits humains est au cœur de notre programme économique féministe, c'est pourquoi nous souhaitons remettre en question les pouvoirs des entreprises et les limiter en reprenant le contrôle de la gouvernance économique et de la prise de décision, c'est-à-dire en cessant de considérer les gens comme des actionnaires mais comme des parties prenantes et enfin des détenteurs de droits.⁶⁴

Il convient de reconnaître que cette proposition ne suffira pas à elle seule à mettre fin à l'impunité des entreprises sur le terrain ainsi qu'à leur appropriation des espaces étatiques et multilatéraux. Elle doit être examinée conjointement avec les autres propositions mentionnées dans les parties précédentes de ce rapport, ainsi que d'autres non mentionnées : la redistribution des richesses et des ressources par le biais de systèmes fiscaux justes et équitables ; la remise en question du cadre actuel des accords commerciaux et d'investissement ; le démantèlement des systèmes de protection des investisseurs, comme mentionné dans la première section ; l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant pour les entreprises afin de garantir et d'exiger la responsabilité des entreprises et la fin de l'impunité des entreprises.

61 Fonds monétaire international (FMI) Département des affaires fiscales (DAF). [Paper on Public-Private Partnerships](#) (« Document sur les partenariats public-privé ») (2004).

62 Notes d'orientation du FMI. [How to Control the Fiscal Costs of Public-Private Partnerships](#) (« Comment contrôler les coûts fiscaux des partenariats public-privé ») (2018).

63 Plus d'infos : Rapport d'atelier du Transnational Institute, « [Multistakeholderism: a critical look](#) » (« Le partenariat multiacteurs : un regard critique »).

64 Voir l'article de Barbara Adams, [Chapter 3.7—Re-inventing multilateral solidarity: rhetoric, reaction or realignment of power?](#) (« Chapitre 3.7-Ré-inventer la solidarité multilatérale : rhétorique, réaction ou réaligement du pouvoir ? »), Spotlight on Sustainable Development Report 2020.

RECOMMANDATION :

- Redonner à l'ONU la mainmise sur les questions et les prises de décision qui ont traditionnellement été le domaine d'institutions telles que la Banque mondiale, le FMI et l'OMC, notamment les problématiques et les domaines nouveaux et anciens tels que la fiscalité et la gouvernance de l'Internet

Les IBW et l'OMC ont réussi pendant des dizaines d'années à maintenir une certaine domination et des juridictions séparées de celles de l'ONU pour toutes les prises de décision au sein de la gouvernance mondiale économique et financière. Ce qui signifie aussi, par extension, la domination des pays principalement développés de l'hémisphère nord qui détiennent un pouvoir et des influences disproportionnés sur ces institutions. En tenant l'ONU à l'écart de ses propres affaires et en préservant une structure de gouvernance non démocratique, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC ont sapé la gouvernance démocratique non seulement de l'architecture économique mondiale, mais aussi de l'architecture de gouvernance mondiale dans son ensemble.

Par ailleurs, bon nombre de discussions intergouvernementales portant sur des questions émergentes à l'échelle planétaire telles que la gouvernance fiscale mondiale et la gouvernance de l'Internet, sont de plus en plus cantonnées dans des processus intergouvernementaux qui présentent de graves déficits démocratiques, tels que l'OCDE et de nombreux accords commerciaux et d'investissement pour la gouvernance fiscale mondiale et la gouvernance mondiale de l'Internet, respectivement. La plupart de ces instances sont marquées non seulement par des déséquilibres de pouvoir, mais aussi par des approches et des objectifs trop étriqués pour s'attaquer à des problèmes qui sont en fin de compte de vastes questions systémiques et structurelles. L'OCDE, par exemple, qui exerce une domination sur la gouvernance fiscale mondiale, pose problème, car ce sont souvent les pays riches qui contrôlent les paradis fiscaux ou servent d'intermédiaires pour ceux-ci.⁶⁵ De même, s'il ne fait aucun doute, par exemple, qu'un processus intergouvernemental est nécessaire pour discuter de la forme que pourrait prendre ressembler une gouvernance équitable et démocratique de l'Internet et de sa relation avec la fiscalité et les droits humains, une négociation commerciale dans laquelle l'objectif ultime reste le commerce des biens et services, et la croissance économique n'est pas le bon endroit pour mener ce type de discussions.⁶⁶

65 Javier Garcia-Bernardo, Jan Fichtner, Frank W. Takes et Eelke M. Heemskerk. **Uncovering Offshore Financial Centers: Conduits and Sinks in the Global Corporate Ownership Network** (« Mise au jour des centres financiers offshore : conduits et puits dans le réseau mondial de propriété des entreprises ») (2017).

66 Voir à ce sujet les propositions du groupe de travail de la FES sur les visions féministes de l'avenir du travail. Anita Gurusurthy et Nandini Chami. **The Deal We Always Wanted: A Feminist Action Framework for the Digital Economy** (« Le pacte que nous avons toujours voulu : un cadre d'action féministe pour l'économie numérique »).



Nous devons remettre en question la légitimité de ces institutions en tant que seul arbitre et déterminant de nos politiques macroéconomiques lorsque celles-ci continuent à imposer une approche restrictive, néolibérale et non respectueuse des droits en matière de politique économique dans le monde entier.⁶⁷ Un programme féministe de justice économique exige que les pouvoirs qui résident actuellement au sein de ces institutions et espaces soient limités et reviennent à l'ONU. Et bien que l'ONU soit également un système de gouvernance mondiale qui comporte ses propres défis, y compris des déséquilibres de pouvoir, elle reste un espace plus démocratique que la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et les négociations commerciales bilatérales et plurilatérales.

Un programme féministe de justice économique exige la démocratisation de la gouvernance économique mondiale, en reconnaissant le droit de tous les peuples, y compris les femmes, et de tous les pays, d'être à la table des décisions, et pas seulement ceux qui disposent un pouvoir ou des ressources concentrés. Un programme féministe de justice économique exige également un nouveau système de gouvernance mondiale qui trouve un équilibre entre la promotion de la souveraineté économique nationale et les efforts multilatéraux vers des responsabilités communes mais différenciées sur les biens communs de la planète.⁶⁸

CONCLUSION

Le message central de ce rapport sur le programme féministe mondial pour la justice économique est qu'à l'origine des inégalités entre les sexes et de nombreuses violations des droits humains des femmes se trouvent des politiques économiques qui ont failli à la majorité de la population mondiale et, plus particulièrement, aux femmes et aux filles. Une transformation systémique et structurelle de nos systèmes économiques et de la gouvernance économique mondiale, dans son objectif même ainsi que dans la manière dont elle est conçue et par qui, est urgente et nécessaire.

Si les politiques économiques, à tous les niveaux et dans toutes les sphères, ont un impact particulier sur les femmes, elles sont établies dans le cadre de processus qui ne tiennent compte ni des femmes ni d'une quelconque analyse de genre. Un programme féministe de justice économique exige donc, en premier lieu, que nous restructurions notre compréhension de l'économie et de son fonctionnement par rapport aux peuples, à la planète et aux femmes. Il rend visible le travail dit invisible des femmes, ou tout travail qui n'est pas considéré comme économiquement productif, mais sans lequel l'économie productive et le marché ne survivraient pas, et le distribue. Il instaure un système économique qui considère l'activité économique comme le moyen de réaliser les droits humains des femmes et l'égalité des sexes, mais pas comme une finalité. Il transforme l'architecture actuelle du commerce et du financement à l'échelle de la planète (les deux principaux volets de l'ensemble de la gouvernance économique mondiale) en une architecture fondée sur la solidarité et la coopération plutôt que sur le profit et la concurrence. Et il restaure la prise de décision démocratique au sein de la gouvernance économique mondiale et, par extension, de l'architecture de la gouvernance mondiale.

Si nous voulons parvenir à l'égalité des sexes et à la pleine matérialisation des droits humains des femmes,

67 Kate Donald, CESR et Grazielle David, Université de Campinas et Mahinour El-Badrawi, CESR. [SDG 10—The IMF's role in economic governance: conducive to reducing inequalities within and among countries?](#) (« ODD 10 - Le rôle du FMI dans la gouvernance économique : favorable à la réduction des inégalités au sein des pays et entre eux ? »), Spotlight on Sustainable Development Report 2019.

68 Voir les appels des sociétés civiles, [Time for a UN Economic Reconstruction and Systemic Reform Summit : Towards a New Global Economic Architecture that works for the People and Planet](#) (« Il est temps d'organiser un sommet des Nations Unies sur la reconstruction économique et la réforme systémique : vers une nouvelle architecture économique mondiale qui fonctionne pour les gens et la planète »).

et si nous voulons être en mesure de faire face aux crises climatiques actuelles ou du moins de les limiter, nous devons remettre en question certaines des hypothèses de base de l'économie traditionnelle, qui est ancrée dans le patriarcat, le néolibéralisme et le colonialisme, et mettre en place un nouveau paradigme de développement qui soit féministe. Le programme économique féministe doit servir de moteur au discours et aux décisions qui émergeront du Forum Génération Égalité si nous voulons réaliser le large éventail d'engagements énoncés dans le BPfA.

L'ensemble des recommandations ci-dessus sont réalisables et possibles, et certaines sont préconisées depuis de nombreuses années. Il en existe bien d'autres, car cette liste n'est pas exhaustive. Bon nombre de ces recommandations sont également interconnectées, ce qui prouve une fois de plus à quel point les problèmes et les solutions sont liés, et qu'il est nécessaire de procéder à une transformation systémique et structurelle de notre système économique dans sa totalité.

Ce n'est que grâce à une telle transformation que nous pourrions faire évoluer notre monde vers l'avenir féministe que beaucoup d'entre nous ont envisagé et imaginé : un avenir qui se caractérise par une justice de genre, environnementale et climatique, ainsi que par une planète pacifique et saine pour tous. Nous avons juste besoin de la volonté politique pour que ces changements et ces transformations aient lieu. Cette volonté politique reste en grande partie absente chez les puissants et les élites qui façonnent et conçoivent notre économie. Et pourtant, elle ne pourra jamais se concrétiser sans une action collective forte du mouvement féministe et du mouvement des peuples du monde entier.

Partout sur la planète et à tout moment, les mouvements féministes et de défense des droits des femmes ont travaillé sur les impacts sexués des politiques économiques. Depuis que la quatrième conférence mondiale de l'ONU sur les femmes, en 1995, nous a donné le Programme d'action de Beijing, il y a 26 ans, le mouvement féministe continue de formuler les principes et les recommandations d'un programme de justice économique féministe et de montrer qu'il est crucial que le Forum Génération Égalité et les efforts des femmes conduisent ce programme pour les droits économiques et la justice des femmes. Sans cela, une grande partie des rêves portés par les militantes féministes et les aïeules à Beijing resteront illusoires.

Les représentantes élues des femmes (EWR) se réunissent dans le district de Sitamarhi pour discuter des problèmes de la communauté. Photo de Paula Bronstein, Getty Images - Images of Empowerment

